

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 en visioconférence sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	13 + 1	14
Total des voix : 18		

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Alain SAVARY** : St Paul lez Durance ; **Romain COLIN** : Moustiers Sainte Marie ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Raymonde CARLETTI** : La Martre ; **Philippe MARANGES** : Castellane

1 représentante des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon

Date de convocation
10/02/2022

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°22_02_B2_14

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI

Projet de réédition du Livret Faune & Flore de Haute-Provence et du Grand Verdon

En 2015, dans le cadre de financements Leader, le Conseil de Développement Alpes Provence Verdon (anciennement du Pays A3V) avait fait éditer un livret sur la faune et la flore du territoire « grand Verdon ».

Ce livret, tiré à 7000 exemplaires, est aujourd’hui épuisé et le Conseil de Développement, sur ses fonds propres, le réédite.

Ce livret avait été très apprécié et cette nouvelle édition permettra de corriger les erreurs, d’actualiser certaines données et d’intégrer un laïus sur la biodiversité domestique. Le travail mené par le Parc sur le patrimoine fruitier local sera ainsi valorisé.

Le Conseil de Développement table sur une édition à 10 000 exemplaires et un prix unitaire de 3 € (cartons de 40 exemplaires).

Pour participer à cette dynamique et disposer d'un outil de sensibilisation facile à utiliser avec le grand public et qui pourra être largement diffusé à nos partenaires marqués, il est proposé un préachat par le Parc de 320 exemplaires (soit 8 cartons), soit un coût de 960 €.

Il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur le préachat de ces ouvrages
Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le préachat de 320 exemplaires du livret Faune & Flore de Haute-Provence et du Grand Verdon, représentant un coût de 960 €,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

